



Décision n° 24-DCC-48 du 25 mars 2024
relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Valma Distribution,
Stadis, Dives Distribution, et des SCI Lotus, SCI du Pont, SCI Les
Jardins de Port Guillaume et SCI Fer des Champs par la société
Système U Nord-Ouest

L'Autorité de la concurrence,

Vu le dossier de notification adressé complet au service des concentrations le 8 mars 2024, relatif à la prise de contrôle exclusif des sociétés Valma Distribution, Stadis, Dives Distribution, et des SCI Lotus, SCI du Pont, SCI Les Jardins de Port Guillaume et SCI Fer des Champs par la société Système U Nord-Ouest, formalisée par une lettre d'intention du 15 décembre 2023 ;

Vu le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment ses articles L. 430-1 à L. 430-7 ;

Adopte la décision suivante :

1. L'opération notifiée consiste en la prise de contrôle exclusif par la société Système U Nord-Ouest, des sociétés Valma Distribution, Stadis, Dives Distribution, et des SCI Lotus, SCI du Pont, SCI Les Jardins de Port Guillaume et SCI Fer des Champs. Valma Distribution exploite un fonds de commerce à prédominance alimentaire de type hypermarché sous enseigne « Géant Casino », situé dans la ville de Dives-sur-Mer (14). Elle constitue une opération de concentration au sens de l'article L. 430-1 du code de commerce. Compte tenu des chiffres d'affaires réalisés par les entreprises concernées, l'opération ne relève pas de la compétence de l'Union européenne. En revanche, les seuils de contrôle relatifs au commerce de détail mentionnés au II de l'article L. 430-2 du code de commerce sont franchis. La présente opération est donc soumise aux dispositions des articles L. 430-3 et suivants du code de commerce relatifs à la concentration économique.
2. Au vu des éléments du dossier, l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence sur les marchés concernés.

DÉCIDE

Article unique : L'opération notifiée sous le numéro 24-036 est autorisée.

Le président,

Benoît Cœuré

© Autorité de la concurrence